



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2026

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AUX MAÎTRES-NAGEURS-SAUVERTEURS

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme
PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI
Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE
Laetitia (Arrivée à 18 H.15 – Point N° 5) – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES
Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

Ont donné procuration :

M. DELAHAYE Guy a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. BERBECHÉ Michel a donné procuration à M. VILLARD René

M. DE SOUSA DIAS Joey a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Mai 2026
Délibération N° DM_20260526N066

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PLAN D'EAU AUX MAÎTRES-NAGEURS-SAUVERTEURS

Monsieur le Maire expose que les maîtres-nageurs sauveteurs ou équivalents ont, règlementairement, le droit de dispenser des cours privés de natation et des séances d'aquagym.

Au vu du règlement intérieur, ces leçons doivent être organisées en dehors des horaires d'ouverture du plan d'eau au public et hors des phases d'entretien et de réparation.

Dans la mesure où cette disposition permet à un nombre important d'enfants d'apprendre réellement à nager et considérant que cette mise à disposition est un attrait supplémentaire pour les candidats aux emplois saisonniers proposés, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du plan d'eau aux personnels détenteurs du diplôme requis pour l'enseignement de la natation.

<p>PUBLIEE LE : <u>02 JUIN 2026</u></p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 4-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> Philippe BERTRAND</p> <p>Le secrétaire de séance,</p> <p> Joey DE SOUSA DIAS</p> <p></p>
---	--